



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 novembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 24 novembre 2017

Publié le 4 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Alain DE MACEDO.
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Alain HOUPERT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. François HELIE	Mme Chantal OUTHIER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT
M. Édouard CAVIN	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
M. Jean ESMONIN	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. François NOWOTNY	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
Mme Corinne PIOMBINO	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
Mme Lydie CHAMPION	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Philippe BELLEVILLE	M. Patrick BAUDEMONT suppléé par M. Alain DE MACEDO.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Création d'une école d'architecture - Convention de partenariat pluriannuelle avec l'école d'architecture de Nancy

Dijon métropole, capitale de la nouvelle grande région Bourgogne / Franche-Comté, étudie la possibilité de la création d'une école d'architecture, comme le prévoit le projet métropolitain.

Cette réalisation viendrait pallier l'absence d'une école d'architecture dans le centre-est de la France, malgré un réseau de villes conséquent. En effet, la région Bourgogne / Franche-Comté ne dispose pas de ce type d'enseignement supérieur spécialisé (cf. carte en annexe 1). Son implantation à Dijon contribuerait à l'aménagement et au développement équilibrés - donc plus durables - des territoires.

De fait, chaque année des étudiants en architecture issus de Dijon sont contraints de postuler et de migrer vers les écoles d'architecture des autres régions : Nancy, mais aussi Lyon, Strasbourg, Paris, voire d'autres écoles plus éloignées.

Première étape vers cet objectif, un partenariat est mis en place entre Dijon Métropole et l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN).

En septembre, un groupe de 100 étudiants de cet établissement a été accueilli à Dijon pour élaborer, dans le cadre de la semaine de l'architecture et du patrimoine, des projets sur 4 sites dijonnais choisis avec les enseignants. Ces ateliers pédagogiques, riches d'échanges et d'idées, donneront lieu à une publication en 2018.

Pour renforcer ce partenariat avec l'école d'architecture de Nancy, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle visant à développer les coopérations structurantes dans le domaine de la pédagogie, de la recherche et de l'expérimentation en architecture et urbanisme.

Il s'agit de mettre à profit les spécificités du territoire dijonnais (quartiers et/ou édifices démonstrateurs) comme supports d'expérimentation pédagogique et scientifique pour ses étudiants.

Cette formule permettrait de délocaliser à Dijon certains ateliers de projet habituellement organisés à Nancy.

Les missions correspondantes à la mise en place de cette convention, dont l'objet et le contenu sont résumés en annexe 2, s'élèvent, pour l'année 2018, à 12600 €HT.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de s'engager** dans un partenariat avec l'école d'architecture de Nancy ;
- **de financer** cette action dans le cadre de son budget 2018, à hauteur de 12600 €HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir en application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 70
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)